

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de dire un mot de cette question que mon très honorable ami persiste à vouloir discuter, même après le jugement rendu par les électeurs—l'entente qu'il a soumise à la Chambre, au cours de la dernière session, concernant nos relations commerciales avec les Etats-Unis d'Amérique. Sur la proposition elle-même, l'honorable chef de l'opposition, à la fin de ses remarques, prend une attitude assez singulière. Il n'ose pas aller jusqu'à dire que le peuple canadien n'avait pas le droit de se prononcer sur la question lorsqu'elle lui fut soumise; mais au moyen de certaines insinuations il laisse entendre que les électeurs ne pouvaient pas décemment repousser cette proposition.

Je n'admets pas cette prétention de mon très honorable ami. Pendant dix-huit ans nous avons eu, en permanence, dans nos statuts une offre de réciprocité aux Américains, et c'est le très honorable député lui-même qui l'en a fait disparaître.

Pendant ces dix-huit ans, personne au Canada a nié aux Américains le droit absolu de repousser cette offre. Ce serait un étrange état de choses, si après avoir dissout le Parlement pour soumettre cette proposition au peuple, on venait lui dire que pour la résoudre il devait se laisser guider par d'autres considérations que le plus grand bien de ce pays, en tant que partie de l'empire britannique.

Mon très honorable ami a dissout le Parlement en grande hâte, sans même prendre la précaution habituelle et constitutionnelle de demander à la Chambre de voter le budget.

Dans l'amendement qu'il propose, mon très honorable ami parle de violation du droit constitutionnel; or, il me permettra de faire observer que dans tous les auteurs que l'on pourrait citer, il n'est pas fait mention de violation plus grave que celle qu'il a commise en cette circonstance. Que l'on consulte les meilleures autorités et l'on verra que lorsqu'il est question de dissoudre le Parlement, le premier devoir du Gouvernement est de faire voter les subsides nécessaires pour que les affaires du pays ne soient pas entravées; et dans ce cas, le devoir de l'opposition est de consentir au vote des subsides pour une période suffisante pour assurer les services publics jusqu'à la réunion de la nouvelle législature. Mon très honorable ami a violé cette règle constitutionnelle et il en est résulté, pendant un temps, de grands embarras pour les services publics.

A tout événement, mon très honorable ami décida d'en appeler au peuple; il déclara au milieu des applaudissements de ses partisans et fit annoncer dans les organes de son parti, qu'il balayerait le pays de l'Atlantique au Pacifique. Après la dissolution du Parlement, il répéta cette vantardise en plusieurs circonstances. Il recommandait

aux électeurs de suivre son panache blanc et conseillait à ses amis de parier sur le "vieux coq". Si je ne m'abuse, beaucoup d'électeurs ont suivi ce conseil et sont aujourd'hui assagis et repentants.

Mon honorable ami prétend que le peuple s'est prononcé contre la réciprocité pour des considérations d'ordre patriotique et non d'ordre économique. Je le nie absolument. De cette prétention de sa part, il ressort de deux choses, l'une: ou sa mémoire n'est pas aussi fidèle qu'on pourrait le souhaiter, ou il n'a guère lu ce que nous avons dit sur cette question, dans cette Chambre d'abord, puis dans les assemblées populaires, après la dissolution du Parlement. J'ai ici, sous la main, un exemplaire du manifeste que j'ai adressé aux électeurs canadiens, pendant la dernière campagne électorale et si l'honorable député m'avait fait l'honneur de lire ce document, il aurait vu qu'alinéa après alinéa j'y énumère les considérations d'ordre économique qui militent contre la ratification de cet arrangement. Voici un passage de ce manifeste :

Il (cet arrangement) menace directement et sérieusement notre navigation intérieure et notre commerce maritime, de même que nos ports de l'Atlantique dont l'installation et l'entretien ont coûté des sommes si considérables au pays.

Il ouvre aux Etats-Unis notre marché intérieur qui consomme 80 p. 100 de nos produits animaux et agricoles. Il a également pour effet d'ouvrir ce même marché à douze pays étrangers et à toutes les possessions britanniques, sans compensation d'aucune sorte pour nous.

Il émet l'absurde prétention de venir en aide à nos cultivateurs en leur imposant la concurrence de tous les autres pays sur ce qu'ils ont à vendre et en maintenant les impôts existants, sur ce qu'ils doivent acheter.

Je pourrais continuer indéfiniment ces citations d'ordre économique et purement d'ordre économique.

Mon très honorable ami dit aussi que le résultat des élections du 21 septembre dernier est dû aux appels à la prévention et aux préjugés. Je ne suis pas du tout de cet avis et j'ajoute que c'est insulter à la raison et au jugement des Canadiens de dire qu'en cette circonstance ils se sont laissés guider par les préjugés. Leur verdict a été le résultat d'une étude raisonnée des arguments qui leur ont été exposés par mon très honorable ami et ses collègues, d'un côté, et des arguments économiques et patriotiques exposés par les honorables députés de la droite.

Le très honorable député affirme que les trusts sont florissants au Canada et il en fait une sombre peinture. Me permettra-t-il de lui demander ce qu'il a fait, ce que son Gouvernement a fait depuis deux ou trois ans? Osera-t-il prétendre que ces trusts se sont implantés ici depuis le 21 septembre dernier? Ses doléances sur ce point n'attei-